

La régionalisation du commerce mondial, ou comment reprendre le contrôle sur les flux



Camille BRUNEL

Partner Transportation chez RIVE Private Investment.

Après des décennies de mondialisation intense et d'accélération des échanges dans les années 1990 et 2000, nous observons aujourd'hui le renforcement d'une tendance à la régionalisation du commerce mondial. Cette évolution ne se limite pas à un simple déplacement des flux : elle transforme profondément les modes de production, les infrastructures et les chaînes logistiques, avec des conséquences directes notamment sur les secteurs du transport, de l'énergie, des télécommunications et de la défense. Ses implications en matière de souveraineté, de compétitivité et de résilience économique sont majeures.

Origines et dynamique de la régionalisation

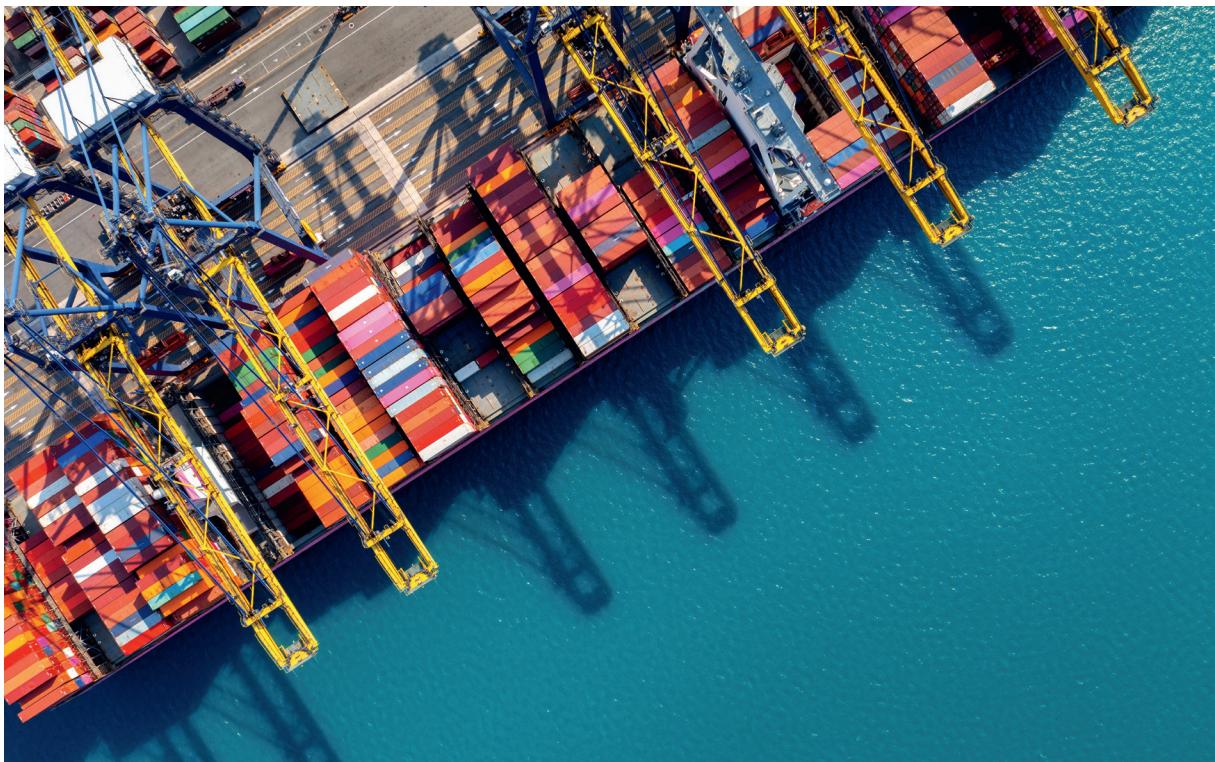
La mondialisation des années 1990 avait favorisé la concentration des volumes et l'optimisation des coûts grâce au transport maritime à grande échelle. Les transporteurs ont rendu cela possible en investissant dans des flottes de navires de plus en plus grands pour rentabiliser les longues distances et créer des économies d'échelle.

La pandémie, les barrières douanières américaines et la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis ont révélé la fragilité des chaînes de valeur mondiale. Les entreprises ont été confrontées à

des ruptures d'approvisionnement et à des délais imprévisibles, illustrant que le recours au transport longue distance et l'optimisation des volumes ne suffisait plus à garantir la fiabilité des flux.

Par ailleurs, nous constatons que si la Chine continue d'exporter massivement, sa croissance se fait surtout avec sa zone régionale, et ses importations reculent avec les deux autres grands pôles économiques mondiaux. Les États-Unis érigent de multiples barrières accélérant la reconfiguration du commerce mondial, privilégiant une relocalisation de nombreuses productions jugées stratégiques. L'Europe se trouve quant à elle à la croisée des chemins, entre souhait de préserver son modèle de développement basé sur le libre-échange et prise de conscience des enjeux de souveraineté économique.

Les entreprises et les États ont redécouvert les risques liés aux dépendances (matières premières, fournisseurs, capacités de transport, réglementations étrangères...) et réorganisent leurs chaînes de production en conséquence. Cette situation conduit inéluctablement à un rééquilibrage des échanges vers les zones géographiques plus proches, où la maîtrise et la sécurité des flux prennent sur les économies d'échelle.



Le rail, la route et le fluvial au cœur de la souveraineté logistique

La « démondialisation », même partielle, implique un transfert progressif d'une partie des flux de marchandises de l'air et de la mer vers le rail, la route et le fluvial. Pour y faire face de manière souveraine, il est indispensable de renforcer les capacités de transport en Europe et en France, tant au niveau des infrastructures que des équipements.

Les enjeux sont multiples. Il s'agit de produire localement les actifs de transport, mais aussi de développer les infrastructures, tout en sécurisant les financements publics et privés pour accompagner ces besoins. Garantir la souveraineté logistique suppose de concilier adaptation des équipements aux infrastructures existantes, développement de nouvelles infrastructures et réponse aux besoins concrets des opérateurs.

Cette approche permettra d'anticiper les risques liés aux fluctuations internationales, aux crises sanitaires ou aux tensions géopolitiques. La régionalisation ne doit pas être considérée comme une contrainte, mais comme une opportunité stratégique de maîtriser la chaîne de valeur et de sécuriser les flux essentiels, tout en favorisant la décarbonation des transports qui est un moteur d'efficacité économique et de souveraineté énergétique.

Modernisation et transition écologique

Investir dans les infrastructures de transport constitue un enjeu stratégique, économique et environnemental. Il s'agit de régénérer les réseaux ferroviaires, routiers et fluviaux, de développer les plateformes multimodales et le fret combiné, et d'électrifier les lignes là où cela est pertinent. La modernisation des transports inclut l'optimisation des flux, la digitalisation, la supervision en temps réel et la sécurisation énergétique, autant de leviers pour rendre les systèmes plus performants et fiables. Cette modernisation repose également sur le renouvellement des flottes d'équipements.

A titre d'exemple, la modernisation de la flotte ferroviaire européenne, âgée en moyenne de 35 ans, devient urgente : 14 000 locomotives à remplacer aujourd'hui, pour une production limitée à 600-700 unités par an. Les monopoles historiques manquent de moyens, les États privilégient les trains de passagers. Pourtant, le transport de marchandises demeure vital pour relocaliser la production et intensifier les échanges régionaux.

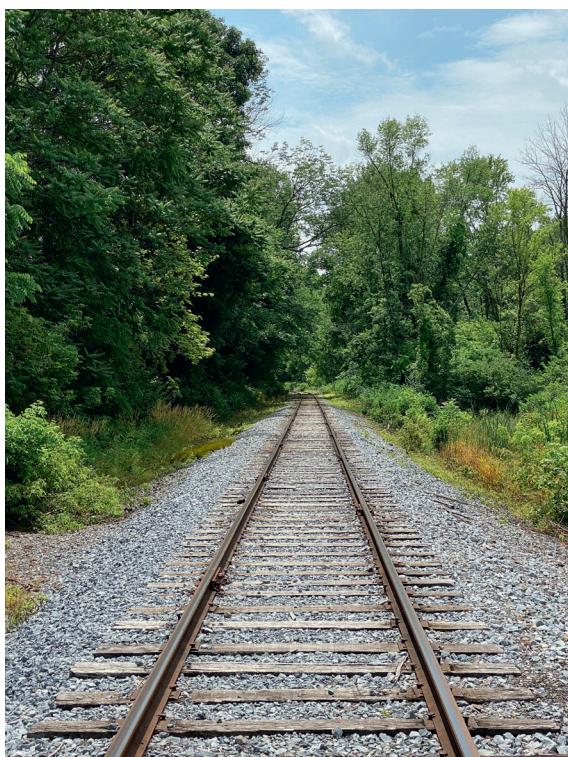
Par ailleurs, l'absence d'électrification sur la moitié du réseau ferroviaire plaide pour le recours à des locomotives bi-modes ou à batteries. RIVE Private Investment s'attache ainsi à financer ce type d'équipements, hybrides et adaptables. L'électrification croissante des sociétés impose de privilégier des actifs plus proches des besoins,

plus flexibles et facilement réutilisables sur différents réseaux. La question de l'adéquation des équipements aux besoins concrets d'exploitation et aux infrastructures existantes reste en effet centrale.

Quels investissements dans les flottes sont nécessaires et à quel horizon, afin d'assurer un retour sur investissement sécurisé et durable ? La réponse implique une vision globale de la logistique régionale, intégrant production, transport et stockage.

Le rôle de la puissance publique

Tout ceci n'est pleinement envisageable qu'avec l'appui de la puissance publique, dont le rôle est d'offrir un cadre clair et stable et de donner une impulsion. Une réglementation qui facilite les projets, notamment en matière d'accès au foncier, est indispensable. Le système d'autorisation doit être durable pour offrir visibilité et sécurité aux investisseurs. La puissance publique doit se concentrer sur l'infrastructure lourde et de long terme, tandis que les acteurs privés peuvent prendre en charge les actifs mobiles, à condition qu'ils disposent d'une véritable marge de manœuvre. La question du rendement reste bien évidemment importante, mais la stabilité du cadre juridique et réglementaire prime pour les investisseurs : ils accepteront un rendement plus modeste si le cadre est pérenne.



Feuille de route et rôle du privé

Récemment, le rapport Ambition France Transports a tracé une feuille de route à l'horizon 2045, identifiant trois priorités : régénérer les réseaux vieillissants, réussir la transition écologique et répondre aux besoins croissants de mobilité. Nous constatons que dès 2026, un surcroît d'investissement de 3 milliards d'euros par an est nécessaire pour garantir performance, résilience et sécurité des infrastructures nationales françaises.

L'innovation pour la transition écologique repose sur le développement de plateformes multimodales, l'électrification, les réseaux de recharge et la supervision numérique des infrastructures. À cet égard, le recours à l'investissement privé est essentiel : à travers des contrats de partenariat public-privé (PPP), des délégations de service public ou du leasing, les acteurs privés peuvent mobiliser des capitaux pour soutenir la puissance publique, évitant ainsi l'immobilisation de fonds publics devenus plus rares et maximisant l'efficacité des investissements. Ces dispositifs nécessitent un accompagnement actif, notamment de la part d'institutions publiques telles que Bpifrance, afin de sécuriser les flux financiers et garantir le succès des projets.

La coordination européenne reste par ailleurs indispensable, tant pour l'homologation des trains que pour la réalisation de nouvelles économies d'échelle et la création d'un cadre cohérent pour les infrastructures transnationales.

Reprendre le contrôle

In fine, le mouvement de régionalisation du commerce offre une opportunité inédite de reprendre le contrôle sur notre économie et sur les flux qui la structurent. Renforcer les capacités industrielles françaises, investir dans les infrastructures et créer une collaboration public-privé stable sont les conditions pour répondre aux défis de souveraineté, de compétitivité et de transition écologique. Ces décisions stratégiques détermineront notre capacité à sécuriser nos économies et à soutenir la croissance régionale, tout en préparant les infrastructures à un futur où l'efficacité et la durabilité seront des critères de performance essentiels. ■